



# MRC des Pays-d'en-Haut

Estérel | Lac-des-Seize-Îles | Morin-Heights | Piedmont | Saint-Adolphe-d'Howard | Saint-Sauveur  
Sainte-Adèle | Sainte-Anne-des-Lacs | Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson | Wentworth-Nord

## **RÈGLEMENT NO 447-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 432-2021 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT POUR L'ANNÉE 2022 ET DATE DE LA VENTE DES IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DES TAXES**

---

ATTENDU QUE selon l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil d'une municipalité régionale de comté doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le lieu, le jour et l'heure de début de chacune;

ATTENDU QUE selon l'article 1026 du Code municipal du Québec, le conseil d'une municipalité régionale de comté peut, par règlement, changer la date de la procédure de vente des immeubles pour non-paiement des taxes;

ATTENDU QUE l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement ont été faits par Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur, lors de la séance du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut le 14 juin 2022 ;

ATTENDU QU'aucune modification n'a été apporté au projet de règlement;

IL EST PROPOSÉ par Corina Lupu, mairesse de Lac-des-Seize-Îles, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents et que le présent règlement soit adopté, statué et décrété par ce qui suit :

1. L'article 5 du règlement 432-2021 est modifié par le remplacement de « Mont Avalanche 1657, chemin de l'Avalanche Saint-Adolphe-d'Howard » par « Chalet Bellevue 27, rue Bellevue Morin-Heights ».
2. Le présent règlement entrera en vigueur lors de sa publication.

Adopté à la séance extraordinaire du 12 juillet 2022.

---

André Genest,  
Préfet

---

Jackline Williams,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion : 14 juin 2022

Dépôt du projet de règlement : 14 juin 2022

Adoption : 12 juillet 2022

Entrée en vigueur : 13 juillet 2022